

A/S MADAME JOSÉE PRIMO

- PROJET RABASKA -

241 P NP DM164Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Levis

6211-04-004

1. Présentez-vous*! Citoyen MARTINE SAMSON Groupe de citoyens _____ Municipalité locale ou municipalité régionale de comté (MRC) _____ Organisme _____ Entreprise _____ Autre, précisez _____

*Le mémoire sera rendu public et diffusé dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE; par conséquent il est important de s'en tenir aux seuls renseignements personnels utiles à l'argumentation développée dans le mémoire. Les renseignements tels que l'adresse et les numéros de téléphone doivent être fournis sur une page distincte.

Le mémoire doit être rédigé dans le respect des autres participants. Il ne doit pas comporter de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée des personnes.

Si le mémoire est volumineux, il est suggéré de l'accompagner d'un résumé d'une page.

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie?

→ CE PROJET EST INACCEPTABLE SUR UN TERRITOIRE COMME LE NÔTRE, À VOCATION PATRIMONIALE, RÉSIDENIELLE ET AGRICOLE. LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CAPITALE NATIONALE S'EN TROUVERAIT LOURDEMENT PÉJORÉE EN ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE...

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu? Pourquoi?

→ AUCUNEMENT:
IL NE SERVIRAIT QU'À SATISFAIRE LES ÉTATS-UNIS AU DÉTRIMENT DE NOTRE PROPRIÉTÉ. C'EST CONTRE NATURE PUISQU'IL REPRÉSENTE UNE MENACE FACE À L'ENVIRONNEMENT, À LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS ET NE SERAIT QU'À CRÉER UN BESOIN EN PROVENANCE DE NOS VOISINS DU SUD...

4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

→ AUCUNE OPTION NE PEUT CONVÉNIR ET NE S'APPLIQUE DANS UN PROJET AUSSI CONTÉSTÉ, À L'HEURE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, FACE AU RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE, ETC. —

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

→ POURQUOI LE QUÉBEC AURAIT BESOIN D'UN TEL PROJET ÉTAIT DONNÉ QUE DEPUIS 25 ANS IL S'EST DONNÉ UNE ÉNERGIE PROPRE: HYDRO QUÉBEC
 → AU FAIT, POURQUOI CE SILENCE DES ENJEUX RÉELS RELIÉS A CE PROJET ?

6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

→ NON: AUCUN RESPECT DES LOIS NE S'APPLIQUE DANS LES CIRCONSTANCES. LE PROMOTEUR NE DIT PAS LES VRAIES AFFAIRES ET NE RESPECTE PAS LA POPULATION DIRECTEMENT TOUCHÉE ET CONCERNÉE. SEULS LES MIRAGES FINANCIERS APPORTENT BEAUCOUP D'ILLUSIONS. . .

7. Avez-vous d'autres suggestions ?

→ DEMANDEZ EXPERTS EXTERNES INDÉPENDANTS DU PROMOTEUR CONCERNANT RADIATIONS THERMIQUES, MANTONX ÉPAIS, MESURES DE SÉCURITÉ ETC. . .
 → FAIRE UNE CONSULTATION DES GENS CONCERNÉS SEULEMENT DANS LA ZONE VISÉE

Signature: Martine Soucy

Date: _____

20/01/2007